



Réservations Accueils de loisirs – PRINTEMPS 2026

(Lundi 20/04/2026 au jeudi 30/04/2025 inclus)

Clôture des réservations par formulaire papier : mercredi 18/03/2026

Clôture par le portail famille : dimanche 22/03/2026

Nom de l'accueil de loisirs de l'enfant :

Enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

Famille

Nom

Téléphone

ALSH

Les Accueils de loisirs ouverts pour les vacances de Printemps 2026:



Ouverture de l'accueil de loisirs maternel **Sébastien Guyot** les mercredis et pendant les vacances scolaires à compter du mercredi 11 mars 2026.

Les enfants précédemment accueillis sur le site **Léo Lagrange** seront désormais accueillis au 24, rue Thann, au sein des locaux de la Cité scolaire.

- **S. GUYOT** accueille les enfants des écoles maternelles : P. Bert, P. Brossolette, R. Desnos, G. Brassens, F. Léger, P. Neruda, L. Lagrange et J. Prévert.
- **SEVIGNE** accueille les enfants de l'école : Sévigné
- **J de la FONTAINE** accueille les enfants des écoles maternelles : J de la Fontaine, A. Frank et J. Curie
- **D. CASANOVA** accueille les enfants des écoles maternelles : J. Jaurès, M. Pagnol, D. Casanova, **P. Langevin Seine** ; et les enfants des écoles élémentaires : J. Ferry, J. Jaurès et **P. Langevin Seine élémentaire**.
- **P. LANGEVIN** accueille les enfants des écoles maternelle et élémentaire : P. Langevin
- **J. AURIOL** accueille les enfants des écoles élémentaires ; J. Curie, Turgot 1 et 2, P. Neruda, L. Lagrange, P. Bert, G. Brassens, P. Brossolette et l'ensemble des Collégiens du Club Ados.

Planning du 20/04 au 24/04/2026 – Semaine 1

Lundi 20/04	Mardi 21/04	Mercredi 22/04	Jeudi 23/04	Vendredi 24/04
Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐
Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐
Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐

Planning du 27/04 au 30/04/2026 – Semaine 2

Lundi 27/04	Mardi 28/04	Mercredi 29/04	Jeudi 30/04	Vendredi 1 ^{er} mai
Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Férié
Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	
Après Midi ☐	Après midi ☐	Après midi ☐	Après midi ☐	

Vous désirez réserver :

- ☒ La journée avec le repas
- ☒ Le matin avec repas
- ☒ Le matin sans repas
- ☒ L'après-midi avec repas
- ☒ L'après-midi sans repas

Vous cochez :

- Toutes les cases
- Les cases matin + midi repas
- La case matin uniquement
- Les cases midi repas + après-midi
- La case après-midi uniquement

Coût de la réservation

Prix de la journée :€ X jours =€
Prix ½ journée avec repas :€ X jours =€
Prix ½ journée sans repas :€ X Jours =€
TOTAL : €

Informations au verso. TSVF

POUR LES VACANCES SCOLAIRES INSCRIPTION ET REGLEMENT D'AVANCE, OBLIGATOIRES

- Les formulaires de réservation non accompagnés du règlement seront systématiquement refusés et retournés à l'expéditeur. **Passée la date de clôture des réservations**, les demandes de réservations sont étudiées au cas par cas **et peuvent être acceptées en fonction des places disponibles dans les accueils de loisirs**.
- Les réservations sont fermes et définitives. La facture sera envoyée par courrier avant le 1er jour des vacances. Ne pas cumuler le règlement des vacances avec une autre facture. Les chèques seront encaissés au plus tard 15 jours avant le 1er jour du début des vacances. Lors de la venue sur l'accueil de loisirs, vous devez vous munir de votre facture en cas de contrôle sur les plannings d'appel par les animateurs.
 - Aucune modification ne sera autorisée :
 - Aucun échange de jour
 - Pas d'achat de jour supplémentaire
 - Pas de changement de formules entre la journée et la ½ journéeAucun remboursement n'est possible. Seules, les journées et ½ journées d'absences justifiées par un certificat médical transmis dans un délai de 10 jours à la Direction de Sartrouville Animation feront l'objet d'un avoir ; au-delà les journées seront perdues. Aucun report ne sera effectué sur une autre facture.
- Les enfants constatés présents sur un accueil de loisirs, alors que le responsable légal n'a ni effectué de réservation ni réglé la journée à l'avance, ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.
- Horaires : une tolérance d'1/4 d'heure est accordée pour les formules en 1/2 journée (12h/12h15 et 13h30/13h45) aux familles devant déposer et reprendre des enfants **sur un accueil de loisirs maternel et primaire**.

Rappel : votre nouvelle tarification 2025/2026 est appliquée à partir du jour de la rentrée scolaire. Toutes les familles dont la nouvelle tarification ne pourra être établie faute de quotient familial CAF à jour*, se verront appliquer le tarif maximum sans aucune possibilité de régularisation.

**Si vous n'avez pas de quotient familial à la CAF des Yvelines, vous devez nous adresser le ou les dernier-s avis d'imposition sur les revenus et la notification de vos prestations CAF de moins de 3 mois.*

Attention : La mise à jour des dossiers est sous votre responsabilité, il est impératif que celle-ci soit réalisée dès que nécessaire (numéro de téléphone, adresse email...).

Date :/...../

Signature

Ifac Sartrouville Animation - 102 avenue Hortense Foubert - 78500 Sartrouville
contact@sartrouville.ifac.asso.fr - www.ifac.asso.fr/sartrouville - Ifac Sartrouville Animation